

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

SURVEILLANT DE NUIT

DESCRIPTIF DU MÉTIER

Le surveillant de nuit est un professionnel du secteur social, médico-social, et sanitaire. Selon les secteurs, il est aussi appelé veilleur de nuit, visiteur de nuit, agent social de nuit ou agent d'accueil et de veille. Il intervient principalement dans des structures d'hébergement collectif ou de soins qui accueillent des personnes âgées, handicapées, en situation de précarité, des familles ou des enfants en difficultés sociales et familiales.

Sa mission s'exerce pendant la nuit. Elle consiste à assurer la sécurité des personnes et des biens, à prévenir et gérer des incidents en respectant les procédures en vigueur. Elle a aussi pour objectif de garantir les conditions de repos des personnes accueillies, de repérer leurs demandes et d'y répondre. Cette activité exige une connaissance des personnes et une prise en compte de leurs problématiques individuelles, ainsi qu'un respect de leur intimité. Elle nécessite une bonne communication avec les autres professionnels de l'établissement, en particulier pour assurer la continuité dans le suivi des personnes entre le jour et la nuit. Le surveillant de nuit peut aussi travailler au domicile d'un ou de plusieurs particuliers.

Ses employeurs peuvent être des entreprises privées à but non lucratif (associations) ou lucratif, mais aussi des collectivités territoriales et des établissements de la fonction public hospitalière.

DURÉE ET OBJECTIFS

La formation se déroule sur 8 mois.

Son objectif est de préparer à l'obtention du Certificat de qualification professionnelle (CQP) Surveillant de nuit, grâce à l'acquisition de compétences dans 4 domaines :

- Sécurité des personnes et des biens
- Accompagnement des personnes
- Participation à l'équipe pluriprofessionnelle
- Spécificités du travail de nuit en établissement, social, médico-social et sanitaire

Un accompagnement renforcé de 14 heures peut être proposé, en fonction des besoins des candidats.

Des dispenses et allègements peuvent être accordés selon des modalités réglementaires (détails sur notre site Internet).

MÉTHODES MOBILISÉES

- Alternance entre formation théorique (231 heures ou 245 heures) et formation pratique (210 heures, soit 6 semaines, en emploi ou en stage)
- Valorisation de l'expérience des participants ; analyse des situations vécues et des problématiques rencontrées
- Pédagogies actives : projets collectifs, ateliers, mises en situation
- Interventions de professionnels
- Accompagnement personnalisé
- Evaluation continue des compétences acquises



**POUR EN SAVOIR
PLUS SUR LA
FORMATION**

LE DIPLÔME

Certificat de qualification professionnelle Surveillant.e de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire de niveau 3.

PUBLICS

Formation accessible aux :

- Salariés du secteur social et médico-social en exercice ou ayant exercé le métier au minimum 3 mois dans les 3 dernières années
- Demandeurs d'emploi
- Personnes en reconversion

VOIES D'ACCÈS

- Tous statuts de la formation continue
- Contrats d'apprentissage (apprentissage, professionnalisation)
- Validation des acquis de l'expérience (VAE)

PRÉ-REQUIS

- Aucune condition de niveau de diplôme
- Pour les salariés en poste : conditions d'expérience (voir ci-dessus)
- Pour les demandeurs d'emploi : réalisation d'une période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) de 70h minimum ou attestation d'emploi de minimum 10 jours sur un poste de Surveillant de nuit dans le secteur social ou médico-social.

MODALITÉS D'ACCÈS

- Pas d'épreuve de sélection pour l'entrée en formation
- Réalisation d'un test de positionnement permettant de proposer un parcours personnalisé et comportant une évaluation des savoirs de base (tests écrits) ainsi qu'un entretien qui vise à apprécier les motivations du candidat, ses expériences professionnelles, ses connaissances des outils informatiques, sa capacité d'organisation pour entrer en formation
- Signature d'une convention de formation

DÉLAIS D'ACCÈS

Une session par an (voir calendrier sur notre site internet)

COÛT DE LA FORMATION

13€50 TTC de l'heure stagiaire

3118.5 € (231 heures)

ou 3307.5€ (245 heures, dont 14h d'accompagnement renforcé si déterminé lors du positionnement)

MODALITÉS DE CERTIFICATION

Chacun des 4 blocs de compétences fait l'objet d'une certification indépendante.

La CPNE-FP pilote la mise en œuvre du CQP Surveillant. de nuit et à ce titre elle s'assure de la conformité et de la qualité de la mise en œuvre du CQP, avec l'appui de l'OPCO Santé à qui elle délègue le rôle d'administrateur de la certification.

POURSUITE D'ÉTUDES

Possibilité d'orientation vers d'autres formations du secteur social et médico-social :

- de niveau 3 (Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social, CAP ...)
- de niveau 4 (Diplôme d'Etat de Moniteur-Educateur ou de Technicien de l'intervention sociale familiale, Bac Pro ...)

LIEU DE FORMATION

POLARIS Formation, site d'Isle :
2, rue du Buisson à Isle

CONTACTS

Secrétariat pédagogique

Sandra DEVAINE

s.devaine@polaris-formation.fr

05 55 01 74 92

Responsable de la formation

Cédric VACHON (Directeur délégué en charge des partenariats et des parcours de formation tout au long de la vie)

Suivez-nous sur notre
site internet et nos
réseaux sociaux !



Sept.2026

N° Déclaration : 74870000187